FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
104 RUE MARTRE
92583 CLICHY CEDEX

Aux élus,
Aux Salariés,
Aux Conseillers Techniques et Sportifs,
A l'ensemble du réseau fédéral,

A Clichy, le 8 juillet 2020

Objet : Dématérialisation des notes de frais

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité d'une volonté de modernisation des outils fédéraux et suite à la mise en place de la plateforme CarlaMaestro permettant de réaliser les notes de frais en ligne depuis quelques années, la FFN propose désormais la possibilité de dématérialiser les justificatifs associés aux notes de frais.

En effet, le nouveau règlement financier relatif à la saison 2020/2021, présenté lors du Comité Directeur du 29 mai 2020 et qui sera approuvé lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, prévoit désormais la possibilité de scanner/photographier et d'insérer ses justificatifs de note de frais directement dans l'application CarlaMaestro.

En amont de la validation de ces dispositions par l'Assemblée Générale, et aux fins d'expérimentations, nous souhaitons mettre en œuvre dès maintenant ce dispositif novateur.

Ces justificatifs feront l'objet d'un processus de certification qui leur permettra d'être recevable en cas de contrôle fiscal par la FFN. Il ne sera donc plus nécessaire de les transmettre à la fédération pour traitement.

Nous demandons alors aux usagers de conserver leurs justificatifs originaux papiers pendant 3 ans afin de couvrir le risque d'une demande de justificatif papier lors d'un contrôle par un organisme tiers.
Il sera toujours possible d'envoyer les justificatifs originaux à la FFN.

Des guides d'utilisation sont disponibles dans la rubrique Aide sur vos espaces personnels CarlaMaestro.

En espérant que cette amélioration réponde à vos attentes, les services fédéraux se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations,

Bien sportivement,

Bernard DALMON
Trésorier